DOSSIER A CONSTITUER POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION OU DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE DETENTION D'ARMES

Document fourni par le club :

- L'original de l'avis favorable de la F.F.T. (*feuille verte d'une durée de validité de 3 mois*)

Documents à fournir par vos soins :

- Imprimé type CERFA 12644 à compléter par vos soins : il existe un formulaire remplissable sur Internet.
  (Le mode d'emploi pour le remplir est disponible sur notre site internet http://tirsportif.nsg.free.fr rubrique Règlementation)

Pour un renouvellement :

- L'original de chacune des autorisations à renouveler
  (*en garder une photocopie pour soi*)

Autres documents à joindre au dossier *(pour une acquisition ou un renouvellement) :*

- Photocopie (*recto-verso*) de la licence F.F.T. en cours de validité, tamponnée du cachet du médecin qui a pratiqué le contrôle médical obligatoire

- Photocopie d'une pièce d'identité (*carte d'identité, passeport, permis de conduire*)

- Photocopie d'un justificatif de domicile (*quittance EDF- GDF, Télécom, loyer*)

- Photocopie du carnet de tir *(avec au moins les trois dernières années à jour)*

- Photocopie de la facture d'achat d'un coffre-fort ou armoire forte ou déclaration sur l'honneur. Dans les deux cas joindre une photo du coffre.

- Extrait d'acte de naissance intégral avec mentions marginales.

Envoyer ce dossier par courrier à :

PREFECTURE DE COTE D'OR
Direction Sécurité Intérieure – Bureau Sécurité Défense – Service des armes
23 Rue de la Préfecture – 21041 Dijon Cedex

Un récépissé est délivré à cette occasion. Il vaut autorisation provisoire à compter de la date d'expiration de l'autorisation jusqu'à la décision expresse de renouvellement